

Bilan des évaluations externes : 54% des ESSMS engagés au 30 juin 2014

Conformément aux dispositions de l'article D.312-202, les organismes habilités par l'Agence sont tenus de lui adresser un rapport d'activité qui lui permet notamment d'examiner le respect des dispositions issues de l'annexe 3-10 du code de l'action sociale et des familles.

Les organismes habilités ont remis leur rapport d'activité via l'Extranet de l'Agence.

I- Le déploiement du dispositif d'évaluation externe

I-1 Données relatives aux organismes habilités ayant réalisé des évaluations externes

1 276 organismes étaient habilités lors du premier semestre 2014 et devaient donc déclarer leur activité à l'Anesm. Parmi eux, **519** organismes (soit 40 %) ont déclaré avoir eu une activité d'évaluation externe au cours de ce semestre.

9 missions ont été réalisées en co-évaluation (c'est-à-dire que 2 organismes habilités étaient signataires du même contrat de réalisation pour la même mission d'évaluation).

Il convient par ailleurs de noter qu'un certain nombre d'organismes habilités travaillant en tant que sous-traitants d'autres organismes habilités ne déclarent pas d'activité à l'Anesm.

Enfin, si les organismes actifs passent de 30 à 40%, ceux-ci n'ont pas déclaré être en incapacité de prendre de nouvelles missions d'ici au 3 janvier 2015 excepté 1.

I-2 L'engagement des ESSMS dans le dispositif

Aussi, désormais, **13 127 établissements et services sociaux et médico-sociaux** se sont engagés dans le processus (parmi eux, **7869** ESSMS ont finalisé leur évaluation externe). Ils représentent **54 %** des 24 512 ESSMS devant avoir effectué leur évaluation externe d'ici **le 3 janvier 2015 (source 2009 Finess)**.

II- Le profil des missions d'évaluation par secteur d'intervention

II-1 Le coût moyen d'une mission d'évaluation externe

Entre le second semestre 2013 et le 1^{er} semestre 2014, le coût moyen d'une mission effectuée auprès d'IME/ITEP, CAMSP, MECS et SESSAD reste stable.

En revanche, le coût d'une mission en CMPP, EHPAD, ESAT et MAS-FAM-Foyers a diminué, tandis que le coût moyen d'une mission effectuée auprès d'OSAP, de SAVS ou SAMSAH a augmenté.

	Prix moyen TTC en € au 30 juin 2014	Evolution des montants en % entre le 2nd semestre 2013 et le 1er semestre 2014
EHPAD	7772 €	-6%
EHPA-Foyers-logements PA	4932 €	-
CHRS	6767 €	8%
OSAP	3462 €	3%
IME-ITEP	7224 €	0%
ESAT	6683 €	-9%
Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés	5510 €	-6%
MAS/FAM/Foyers	6136€	-7%
SESSAD	5004 €	1%
SAVS/SAMSAH	4798 €	2%
MECS	7667 €	0%
SSIAD	5051 €	2%
CMPP	6292 €	-12%
CAMSP	6150 €	0%

II-3 Le nombre moyen de jours/homme facturés

Les déclarations des organismes habilités permettent d'identifier le nombre moyen de jours/homme facturés selon les catégories d'ESSMS :

En corrélation avec le coût d'une mission, on note une baisse pour les CMPP, EHPAD et ESAT et une hausse pour les OSAP, les MECS et les SSIAD.

	Cumul au 30 juin 2014	Evolution du nombre de jours/homme facturés au 1^{er} semestre 2014
EHPAD	7.3	-8%
EHPA/Foyers- logement PA	5.4	-
CHRS	6.1	7%
OSAP	3.7	6%
IME-ITEP	6.5	-1%
ESAT	6.1	-8%
Foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés	5.0	-7%
MAS/FAM/Foyers	5.8	-2%
SESSAD	4.6	-4%
SAMSAH/SAVS	4.5	0%
SSIAD	4.9	7%
MECS	6.9	3%
CMPP	5.7	-15%
CAMSP	5.6	0%

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

SIGLES	DÉROULÉ
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
EHPA	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MECS	Maison d'enfants à caractère social
OASP	Organisme agréé de service à la personne
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
CMPP	Centre médico-psychologique pédagogique
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce